



DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES POSTE PERMANENT

Au Collège Charles-Lemoyne, nous avons une place pour toutes les personnes qui ont à cœur le bien-être et la réussite des élèves. Chaque membre de notre équipe croit aux projets motivants, où chacun peut atteindre son plein potentiel. Notre milieu de vie est dynamique et stimulant! Si vous souhaitez rejoindre un Collège situé sur la Rive-Sud de Montréal où vous pourrez contribuer à la réussite des élèves dans un milieu ouvert d'esprit, postulez chez nous!

Chacun a sa place au #CCL!

DESCRIPTION DU POSTE

La directrice ou le directeur des ressources humaines est une personne avec d'excellentes habiletés de communication et de relations interpersonnelles. Elle dégage une crédibilité qui encourage l'amélioration continue des relations de travail. Elle met l'élève et la réussite scolaire au cœur de ses préoccupations et utilise un jugement tout en prenant en considération les enjeux éthiques. Autonome, elle prend des initiatives dans l'exécution de ses fonctions et en résolution de problème. Elle est polyvalente et démontre une aptitude à gérer plusieurs dossiers simultanément. Elle fait preuve d'intégrité et de transparence.

Sous l'autorité de la direction générale, la ou le titulaire du poste planifie, administre et contrôle toutes les activités reliées à la gestion des ressources humaines :

- Élabore et met en place des pratiques de gestion efficaces et des moyens d'action permettant d'améliorer la gestion et la mobilisation des ressources humaines ;
- Assure l'application des politiques et des programmes liés à la gestion des ressources humaines, incluant l'équité salariale, l'égalité à l'emploi, les politiques de rémunération, les programmes de formation et d'évaluation, les processus de dotation, etc. ;
- Dirige les comités de relation de travail et les renouvellements des conventions collectives, ainsi que le comité de santé et de sécurité au travail ;
- Suscite un climat de travail positif et sain ;
- Responsable du département de la paye, incluant la supervision de l'émission des T4, de la révision des contrats résiduels en fin d'année, de la révision de la paye, du régime d'assurance collective et de la supervision des déductions à la source et de la CARRA.
- Élabore les budgets liés aux salaires et concilie les postes comptables liés à la paye ;
- Membre du comité de direction, assume un rôle-conseil et donne des recommandations à l'équipe de direction en ce qui a trait à la gestion des ressources humaines, les relations de travail et l'organisation du travail ;
- Assume tout autre mandat compatible avec sa fonction que peut lui confier son supérieur immédiat.

VOUS AVEZ CES QUALIFICATIONS?

- Diplôme universitaire de premier cycle en gestion des ressources humaines ;
- Détenion d'un titre CRHA ou CRIA sera considéré comme un atout ;
- Expérience ou formation en gestion et supervision de personnel ;
- Formation universitaire de deuxième cycle sera considérée comme un atout ;
- Cinq (5) ans d'expérience en gestion des ressources humaines ;
- Expérience dans le milieu de l'éducation sera considérée comme un atout ;
- Bonne connaissance de la langue française parlée et écrite.

UN APERÇU DE NOTRE PROPOSITION

- Frais de scolarité du Collège (et rabais substantiel pour l'Académie) assumés pour les enfants des employés;
- Régime de retraite à prestation déterminée du secteur public (RREPE);
- Flexibilité d'horaire;
- Politique de vacances généreuse;
- Programme d'avantages corporatifs, télémédecine;
- Régime d'assurances collectives avantageux.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature à l'attention de la direction générale au plus tard le 18 novembre 2024 à 16h par courriel à l'adresse suivante : college@clemoyne.edu.

Les entrevues se dérouleront dans la semaine du 25 novembre.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.



Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

Notez que le Collège Charles-Lemoyne s'engage à ne pas communiquer les renseignements personnels recueillis à des tiers, à moins que cela ne soit requis en vertu d'une obligation légale ou d'une ordonnance d'un tribunal. Dans ce dernier cas, des clauses de confidentialité assurent la protection adéquate des renseignements personnels.